GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales à Genève

54e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 7 – Débat général sur le Territoire palestinien occupé

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentation permanent du Luxembourg

4 octobre 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg reste gravement préoccupé par la persistance des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire dans le Territoire palestinien occupé.

L'expansion de la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est est à l'origine de discriminations et violations systématiques des droits humains des Palestiniens. Avec en moyenne trois incidents par jour en 2023, les violences perpétrées par les colons ont atteint le niveau le plus élevé jamais enregistré par les Nations Unies.

Nous appelons les autorités israéliennes à mettre fin à la politique illégale de colonisation et à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les Palestiniens et leur propriété, en assurant que justice soit faite pour toutes les violations et abus des droits humains.

La colonisation, les confiscations, les démolitions des maisons et les déplacements forcés sont illégaux au regard de la quatrième Convention de Genève. Le Luxembourg condamne les prétendues « légalisations » d'avant-postes de colonies et les mesures visant à changer la composition démographique du Territoire palestinien occupé et à effacer l'identité palestinienne de Jérusalem-Est. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'expulsion et le déplacement forcés de nombreuses familles palestiniennes à Jérusalem-Est, qui peuvent être assimilés au crime de guerre de transfert forcé.

La révocation d'une partie de la loi de désengagement de 2005 et le transfert de la gouvernance en Cisjordanie de l'armée vers l'administration civile représentent une accélération alarmante de l'annexion *de facto* et possiblement *de jure* du Territoire occupé. Ils mettent en péril la viabilité de la solution à deux État, trente ans après la conclusion des accords d'Oslo.

Le Luxembourg reste préoccupé par le harcèlement et les attaques contre des journalistes, des défenseurs des droits humains et des ONG dans le Territoire palestinien occupé et en Israël. Le gouvernement israélien doit mettre fin à la criminalisation de la société civile palestinienne et à la pression sur les donateurs internationaux. Nous exhortons également l'Autorité palestinienne et les autorités de facto à Gaza à cesser la répression envers les défenseuses des droits humains pour les droits des personnes LGBTIQ+.

Nous appelons toutes les parties à coopérer pleinement avec le HCDH et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales en leur donnant plein accès au Territoire palestinien occupé.

Je vous remercie.

(369 mots)